

# DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/071/7.5

Feuillet n° 108



Communauté de Communes  
Terrassonnais  
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT  
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir  
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 07 juillet, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 30 juin 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	33
Votants :	39
Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0

## PRÉSENTS :

**Titulaires :** Sylviane GRANDCHAMP, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Gaston GRAND, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Philippe COLLAS, Stéphane ROUDIER, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Victor MONTEIL, Patricia FLAGEAT, Claudine LIARSOU, Frédéric GAUTHIER, Coralie DAUBISSE-BOYER, Caroline CHEVALIER.  
**Suppléant :** Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Gérard Mercier représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Danièle RIBET, Mattia TRENTMONT

représentée par Pascale LARUE, Dominique DURAND représenté par Emmanuel REBIERE.

**Excusés :** Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Denis ADAMSKI donne pouvoir à Francine BOURRA, Patrick GAGNEPAIN donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Maud MANIERE donne pouvoir à Coralie DAUBISSE-BOYER, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Josiane LEVISKI, Laurent PELLERIN, Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORCE, Sébastien LUNEAU, Patrick DELAUGEAS, Alexandra DUMAS, Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Jean-Michel LAGORSE, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Bernard BEAUDRY, Fabien JAUBERT, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Régine ANGLARD.

SECRÉTAIRE : Mme Bernadette MERLIN

## Objet : Attribution de subventions aux associations

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique,

**Considérant** les demandes de subvention des associations ;

**Considérant** l'abandon du dispositif CICC par le conseil départemental 24 remplacé par un dispositif CICAC,

**Considérant** que les montants alloués par le CD24 aux associations rentrant dans ce dispositif ne sont pas encore connus,

**Considérant** la nécessité de permettre aux associations d'assurer le financement de leurs actions,

AR Prefecture

024-200041150-20250707-DE2025\_071-DE  
Reçu le 11/07/2025

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur les montants à allouer aux associations dans l'attente du positionnement financier du CD24.

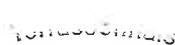
*Vu* la proposition du bureau communautaire du 30 juin 2025

**Le Conseil Communautaire**, ouï l'exposé du Président Dominique BOUSQUET, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

 **d'ALLOUER** le montant de subventions aux associations comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	<b>CC</b>
Les P'tits Loups Lecteurs en Herbe	500 €
Concorde Terrassonnaise	250 €
<b>PACTE TOURTOIRAC</b>	<b>1 750 €</b>
Feuillavenir	250 €
Hautefort Notre Patrimoine	150 €
Itinérance culturelle	3 000 €
Musée Industrie Le lardin	225 €
Art de vivre Tourtoirac	800 €
Le monde dans mon village	2 500 €
Travelling (cinéma terrasson)	1 000 €
Dis Ecoute Voir Hautefort	150 €
Ensemble vocal Terrasson	
Hahaha éditions	300 €
comité animation ste orse	150 €
La Chamade	350 €
Commanderie de Condat Confluence Hospitalière	200 €
Bibliothèque de Limeyrat	200 €
Musée Histoire Médecine	750 €
Rural Expo	150 €
Art Coda	150 €
	<b>12 825 €</b>

 de **NOTER** une clause de revoyure en cours d'année au regard du positionnement financier du CD24.

  
Communauté de Communes  
58 Avenue Jean Jaurès  
24120 Terrasson-Lavilledieu  
05 53 50 96 10

Haut Périgord Noir

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 07/07/2025

Le Président,  
Dominique BOUSQUET

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnaises Haut Périgord*

*Nov 6 58 av. Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu*

AR Préfecture

024-200041150-20250707-DE2025\_071-DE  
Reçu le 11/07/2025